

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Référence
009-2026

Objet de la délibération
Proposition des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 27 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, HERBLOT Laëtitia, JESUS DE OLIVEIRA FRESCO Mélissa, TASSET Muriel, MM : LENOIR Joseph, MOREAU Michaël, PONTET Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUERIN Vincent à M. DESNOUE Jérôme

Absent(s) : M. DUFOUR Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Proposition des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune,

Cette commission est composée pour la durée du mandat du conseil municipal :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Considérant que les six commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal soit 24 noms,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la liste suivante :

1/ Proposition de commissaires titulaires : Michaël MOREAU, Franck PONTET, Mélissa JESUS DE OLIVEIRA FRESCO, Vanessa BOUR, Nicolas DUFOUR, André DÉNECÉ, Vincent GUÉRIN, Ludovic LAURENT, Mickael CASALE, Pascal MERLET, Christelle PONTET, Jocelyn MONTAGNÉ.

2/ Proposition de commissions suppléants : Laëtitia HERBLOT, Joseph LENOIR, Aude HARDY, Muriel TASSET, Emmanuel BOUR, Francine DUFOUR, Rémy DUFOUR, Claudia DICKINSON, Didier PAVÉ, Julien GAUTEREAU, Fabien HARDY, Marc MANIÈRE.

- autorise Monsieur le maire à prendre toute mesure relative à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance,
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de l'Essonne.

Publication ou notification du :
31/03/2026

